**SP COTTAGE de Lyon**

**Présentation de l’entreprise**

Madame Bénédicte Vanier a dirigéau Havre puis à Amiens des magasins de vente de meubles anglais. Suite à une mutation professionnelle, elle s’est installée dans la région de Bourg-en-Bresse où elle a eu l’idéede créerun magasin de vente de meubles« anglais », importés de Grande Bretagne, sous l’enseigne « Cottage de Lyon ».

« Cottage de Lyon » offre une gamme de meubles de qualité (bureaux, tables, commodes…) mais aussi des meubles personnalisés à la demande (peinture, lasure…).

« Cottage de Lyon » est une entreprise de petite taille, ce qui impose que chacun doit être polyvalent. L’organisation est la suivante :

* **Administratif**: Madame Bénédicte Vanier dirige l’entreprise et gère l’administratif, particulièrement l’importation de meubles anglais. Elle a établi un partenariat auprès d’un fournisseur anglais, basé à Birmingham, MA FOREST qui est le seul fournisseur de meubles de l’entreprise. Les autres achats (petit matériel, frais généraux…) sont réalisés auprès de fournisseurs locaux. Madame Vanier n’est pas salariée mais l’entreprise lui paie ses cotisations sociales en qualité d’exploitante.
* **Vente** : Monsieur François Antoine, salarié de l’entreprise, occupe un emploi de vendeur. Sa fonction est essentiellement commerciale (prospection, accueil et vente). Sa cible est une clientèle de particuliers et d’entreprises, haut de gamme, géographiquement située dans l’Ain (Bourg-en-Bresse, « Plastique vallée », Pays de Gex, Suisse) et la région Lyonnaise.
* **Magasinage** : Monsieur CharlesOdile, salarié, prend en charge la gestion des meubles, c’est-à-dire la gestion des meubles dans le magasin, la tenue des stocks, et fait le lien avec notre sous-traitant pour la peinture. Il a un atelier qui lui permet de réaliser des aménagements spécifiques de meubles demandée par la clientèle ou des réparations.
* **Peinture sur meuble**: Lorsqu’un client commande un meuble avec une peinture spécifique, la partie peinture est sous traitée à une auto entrepreneur, Raphaël Forestier qui facture tous les mois sa prestation en fonction du temps passé.

L’entreprise est soumise à la TVA à 20% et elle a opté pour le régime du réel normal.Cette SAS au capital de 40 000 € est soumise à l’Impôt des Société et bénéficie du régime des PME.

Madame Vanier vous charge d’effectuer les missions suivantes :

* Réaliser les travaux nécessaires à l’établissement des états de synthèse à la clôture du 31/12/2020 et prévoir les règlements de l’impôt société,
* Contrôler que le bilan soit conformeaux données des documents fournis et à vos travaux.
* Affecter le résultat 2020. Cette partie sera réalisée plus tard dans l’année.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Les Missions**

La comptabilité était tenue par un cabinet d’expertise comptable, le Cabinet GESTAUDIT. Désireuse de réduire ses coûts, Madame Vanier a convenu les éléments suivants avec Gestaudit :

* La dirigeante enregistrera les opérations courantes à compter du 1erjanvier 2021 sur le logiciel EBP que l’entreprise vient d’acquérir.
* Toutes les pièces comptables jusqu’à la date de clôture du 31/12/2020 ont été comptabilisées par le cabinet à l’exception des écritures d’inventaire. Comme Gestaudit tient la comptabilité sur Cegid, il n’est pas possible de transférer les mouvements des comptes 2020 sur EBP. Aussi, le cabinet a saisi dans le fichier EBP « Cottage de Lyon étudiants » le solde des mouvements de chaque compte de 2020, ainsi que les soldes de l’exercice précédent.
* Le cabinet met à votre disposition des éléments complémentaires (Cf annexes 1 à 5 et fichiers).

**Mission 1 : Travaux d’inventaire pour le bilan au 31/12/2020**

En vous appuyant sur les informations qui vous sont communiquées,

1. **Réaliser et comptabiliser les travaux d’inventaire** au 31/12/2020, notamment,

* La gestion des immobilisations (régularisations, mise à jour du tableau Excel au 31/12/2020, comptabilisation des écritures d’inventaire…)
* Création d’un tableau de créances douteuses
* Autres opérations d’inventaire (emprunts, fournisseurs, salariés…)

1. **Vérifier et calculer l’IS à payer (acomptes en 2021)**.

* Réaliser un modèle sous Excel qui vous permette de calculer l’IS 2020
* Comptabiliser l’IS à payer pour 2020 et justifier le compte 444
* Réaliser un planning avec les acomptes à verser pour 2021

**Mission 2 : Contrôle du bilan au 31/12/2020**

Vous devez vous assurer que le bilan édité par EBP que le bilan soit exact.

Après avoir exporté sur Excel ou imprimé la balance, le bilan et le compte de résultat de EBP, vous devez compléter de tableau ci-dessous afin de vérifier la cohérence entre les principaux soldes du bilan et les données qui vous ont été fournies ainsi que les tableaux que vous avez réalisés. veillez à surligner les montants justifiés.



**Travail à rendre à madame VANIER (missions 1 et 2)**

A l'issue de ces deux missions, vous devez rédiger une note de synthèse à l'attention de Madame Vanier dans laquelle

* vous présenterez votre méthode de travail pour mettre à jour les immobilisations et les contrôles que vous avez réalisés
* vous ferez de même avec les créances douteuses en expliquant vos règles concernant la dépréciation des créances douteuses
* Vous mettrez en évidence, en annexe du tableau de contrôle de la mission 2, les documents qui vous ont servi pour réaliser ces contrôles (bilan, tableau des immobilisations...) et, en cas de divergence, comment vous avez corrigé vos données.

**Mission 3 : Affectation du résultat 2020**

L’annexe 5 vous informera sur la répartition des résultats au 31/12/2020. Vous êtes chargé de :

1. Calculer l’affectation du résultat selon les statuts et les décisions du conseil d’administration
2. Calculer le montant du dividende à verser à chacun des actionnaires
3. Préparer l’écriture comptable relative à cette répartition de bénéfice.

**Annexe 1 : Informations de Madame Vanier**

**Relativesà l’arrêté des comptes 2020**

De : Bénédicte Vanier

Objet : informations nécessaires pour établir le bilan

Bonjour,

Vous trouverez ci-après les différents éléments que j’ai classés permettant de réaliser les écritures d’inventaires dont aucune n’a été passée par le cabinet d’expertise comptable

N’hésitez pas à me demander des compléments informations.

Bon travail […]

**A. Comptes de capitaux**

**Emprunt :** Lorsque j’ai créé l’entreprise, en complément de mon apport initial, j’ai réalisé un emprunt de 50.000 € dont vous trouverez le tableau d’amortissement dans le fichier Excel. Il faudrait comptabiliser les intérêts courus à payer.

**B. Immobilisations**

Le cabinet GESTAUDIT avait choisi de gérer les immobilisations sur tableur. Pour vous avancer, j’ai demandé à un stagiaire de préparer un tableau d’amortissement avant les acquisitions et les cessions de l’année (CfAnnexe 3 : Tableaux d’amortissements au 31/12/2020 avant acquisition /cessions). Vous devez :

* Comptabiliser ce tableau avant toute écriture de régularisation
* Enregistrer toutes les écritures relatives aux immobilisations ci-dessous : Défonceuse FC 520, camionnette Citroën Jumper et l’exposition de meubles peints.
* Mettre à jour le tableau d’amortissement EXCEL.

**Défonceuse FC 520**

* Nous avions besoin de nous équiper avec une machine numérique pour répondre aux clients qui souhaitent un meuble personnalisé. Nous avons acquis,début novembre,une machine défonceuse neuve et avons souscrit un contrat de maintenance qui sera renouvelé chaque année afin de pouvoir mettre à jour les différents plans des meubles de nos fabricants. Je pense qu’on va utiliser cette machine pendant 4 ans.
* A ma demande, le comptable du cabinet a comptabilisé cette facture normalement (fournisseur et TVA) mais en compte d’attente pour la partie machine (les 2900 €). Je vous informe que la machine peut bénéficier d’un amortissement dégressif. Voici la copie de la facture comptabilisée et réglée. Réaliser les régularisations que vous jugez nécessaires.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **RWI Machines numériques pour l’industrie**  10 Boulevard Voltaire  01000 Bourg en Bresse  Tél : 04 74 21 18 84 TVA : FR 09 549 206 783 FACTURE N° 01023 | | | | | COTTAGE DE LYON  ZA La Neuve  01440 VIRIAT | |
| Notre référence : F-2023 Bourg en Bresse, le 8 novembre 2020 | | | | | | |
| Nom module | Description | | | Qté | | Montant |
| MAINT10  FC520  INST10 | Maintenance et hotline pour 12 mois  Machine défonceuse FC 520  Installation et paramétrage de la machine | | | 1  1  1 | | 150,00  2 300,00  450,00 |
|  |  |  |  | **Total HT** | | **2 900,00** |
|  |  |  |  | **TVA 20 %** | | **580,00** |
|  |  |  |  | **Montant TTC** | | **3 480,00** |
| *Nous vous prions de virer le montant TTC sous huit jours.Nous vous remercions pour la commande.* | | | | | | |

**Camionnette Citroën Jumper**

* Nous avions une camionnette Citroën Jumper pour livrer nos meubles à la clientèle quand nous avons commencé notre activité mais le Jumper s’est avéré un peu petit pour certains meubles.
* Aussi, quand notre garagiste nous a proposé de nous vendre le même Jumper HDI 110CV d’occasion (55000 kms), mais rallongé, nous avons accepté son offre et l’avons acheté le 5 novembre dernier pour un montant HT de 19 000 €.
* La facture a été correctement comptabilisée pour le compte fournisseur et Etat, TVA déductible sur immobilisations mais le montant de l'investissement pour 19 000 € a été mis en compte d'attente. Aucun écriture d'amortissement n'a été constatée.
* Nous avons préféré vendre nous-même l’ancien Jumper et nous avons trouvé un acquéreur, un artisan plombier, GIRARDET SARL, qui nous l’a acheté pour 10 500 € HT. Vous trouverez ci-dessous la facture.
* Au niveau comptable, seul l’encaissement a été comptabilisé par le crédit du compte d’attente.



**L’exposition de meubles peints**

* Vous avez vu à l’entrée du magasin l’espace d’exposition dans lequel on expose à la fois des meubles peints par nos soins mais aussi des meubles que nous vendons sans transformation.Les meubles exposés sans peinture ne sont pas immobilisés mais tenus en stock car ils restent peu de temps dans cet espace afin que cette vitrine soit dynamique.
* L’exposition de meubles peints était prévue pour durer deux ans mais une fuite d’eau a abimé les meubles. Nous avons interrogé notre assureur pour un dédommagement mais notre agent d’assurance nous a informéque la franchise serait supérieure au montant du dommage. Nous avons pris la décision de démonter les meubles exposés et de les mettre au rebus. L’amortissement économique a été calculé et inscrit sur le tableau des amortissements (Cf annexe 3).
* Nous avons réalisé une nouvelle exposition au cours du mois de décembre qui a été terminée le 29 décembre 2020. Voici le chiffrage des éléments qui la compose :
* Armoire Burlington 1930, achetée 707 €
* Bureau Burlington 1930, acheté 1 032 €
* Commode Burlington 1930 achetée 810 €
* Ces meubles ont été peints par notre sous-traitant, Raphaël Forestier qui nous a facturé 1200 € pour ce travail.
* Les fournitures utilisées (peinture…) pour repeindre la salle ont coûté 509,01 €.

**C– Stock de meubles**

Nous avons réalisé un inventaire physique le 31/12/2020 des meubles en stocks à la fois dans l’entrepôt mais aussi dans notre exposition. Vous trouverez ci-après la synthèse des relevés avec le comparatif de l’année passée.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Libellés | Stocks au 31/12/2019 | | Stocks au 31/12/2020 | |
| Valeur d’inventaire | Dépréciation comptabilisée | Valeur d’inventaire | Dépréciation nécessaire |
| Valorisation des meubles | 26 783,59 | 424,50 | 38 478,16 | 1 247,00 |
| Nombre de meubles en stock | 31 | 1 | 46 | 3 |

**D – Comptes de tiers & trésorerie**

**4.0 Fournisseur *MA FOREST***

* MA FOREST est notre partenaire pour l’achat de meubles. L’avantage est que nous avons l’exclusivité de la fourniture des meubles qu’il fabrique pour une grande partie Est de la France. La gestion de nos approvisionnements est aussi simplifiée car nous recevons une livraison tous les 15 jours que nous réglons à 45 jours par virement. Voir le détail du compte Fournisseur MA FOREST.
* Leurs factures sont libellés en GBP (£) et comptabilisées en euros. Le 31 décembre, la parité de la livre sterling est la suivante : 1 Euro = 0,8591 GBP
* Nous avons négocié avec eux cette année une ristourne annuelle en fonction du volume de nos achats (convertis en €) qui devrait nous être versée fin Janvier. Le barème de la ristourne est le suivant :



**41 - Clients *étrangers***

* Nous avons un client suisse, l’entreprise Wenger, qui n’a pas encore réglécar leur service comptable exigeait une facture libellée en Francs Suisses (FS). Nous lui avons refait une facture de : 5697,57 FS (5 260 € / 0,9232). Il nous règlera cette somme le 10janvier. Le 31 décembre, la parité du Franc suisse est la suivante : 1 FS = 0,9189 €

**416 - Clients douteux**

* Nous avons peu de problèmes pour les règlements de nos clients. En 2019, nous avons eu deux clients douteux : l’un de nos premiers clients, Caillet, nous avait réglé avec un chèque qui est revenu impayé. Nous l’avions déprécié à 100%. Aujourd’hui, il n’habite plus à l’adresse indiquée. L’autre client, Bailly, avait acheté des meubles mais il a eu des ennuis financiers. Nous l’avions déprécié de 50% mais je suis plus confiante car, depuis, nous avons convenu un moratoire afin qu’il règle sa facture petit à petit, soit 500 € tous les trimestres, engagement qu’il a respecté jusqu’à présent.
* Pour cette année 2020, je suis un peu plus inquiète car des clients anciens ne nous ont toujours pas réglés. Vous trouverez ci-joint la balance âgée (CF Annexe 4 : Balance Agée au 31/12/2020) qui devrait vous permettre de gérer les dépréciations des factures non réglées. J’attends de vous que vous me proposiez une règle pour déprécier nos créances clients en vous appuyant sur la réglementation et des pratiques utilisées en cabinet ou en entreprise. A vous d’enquêter !
* Vous devez créer un tableau de créances douteuses et comptabiliser les écritures nécessaires.

**42 - 43 Salariés& organismes sociaux**

* ***Prime d’intéressement*** : Je suis favorable pour intéresser les salariés à notre bénéfice. Comme l’année a été bénéficiaire, je compte verser une prime de 1500 € à M. Antoine et 1800 € à M. Odile. Cette prime, ainsi que les charges afférentes, sont à prendre en compte en Décembre. Vous prendrez le même taux de cotisations sociales que l’année dernière, soit 41%.

**44 - Etat**

* IS : il n’y a aucun retraitement fiscal : le bénéfice comptable est égal au bénéfice fiscal.

**5 - Comptes de trésorerie**

* Le rapprochement de banque a été fait (RAS), ainsi que le comptage de la caisse.
* Nous plaçons nos excédents de trésorerie à la BNP dans un produit pour les PME « BNP Optimal + » (voir les mouvements de titres de cette année dans le compte 508). Je m’inquiète de voir ce titre baisser assez fortement car, au 31/12/2020, le titre est côté à 997,12€.

**Annexe 2 : Extraits PGI de l’expert-comptable au 31/12/2020**

Vous trouverez ci-après des extraits de certains comptes qui proviennent du logiciel comptable de notre expert-comptable au 31/12/2020 mais avant toute écriture d’inventaire

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | | | | | | |
| **N° du compte &Intitulé : 4011 MA FOREST** | | | | | | | |
| Date | Date échéance | Code journal | Pièce | Libellé | Débit | Crédit | Solde progressif |
| 31/10/2020 | 15/12/2020 | ACH | A175 | Avoir sur facture INC 2361 £438 | 537,62 |  | -537,62 |
| 15/11/2020 | 30/12/2020 | ACH | INC2571 | Fact £ 9862,8 |  | 12 427,12 | 11 889,50 |
| 01/12/2020 | 15/01/2021 | ACH | INC2684 | Fact £ 14 081,52 |  | 16 753,12 | 28 642,62 |
| 16/12/2020 |  | BNP | INC2571 | Virt £ 9862,8 | 11 933,99 |  | 16 708,63 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **N° du compte &Intitulé : 416Clients douteux** | | | | | | | |
| Date | Date échéance | Code journal | Pièce | Libellé | Débit | Crédit | Solde progressif |
| 31/12/2019 |  | OD |  | Caillet Douteux | 696,00 |  | 696,00 |
| 31/12/2019 |  | OD |  | Bailly Douteux | 3 720,00 |  | 4 416,00 |
| 10/01/2020 |  | BNP | chq | Règlt Bailly fact du 19/8 |  | 500,00 | 3 916,00 |
| 11/04/2020 |  | BNP | chq | Règlt Bailly fact du 19/8 |  | 500,00 | 3 416,00 |
| 11/07/2020 |  | BNP | chq | Règlt Bailly fact du 19/8 |  | 500,00 | 2 916,00 |
| 11/10/2020 |  | BNP | chq | Règlt Bailly fact du 19/8 |  | 500,00 | 2 416,00 |
|  | | | | | 4 416,00 | 2 000,00 | 2 416,00 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **N° du compte &Intitulé : 491000 Dépréciation créances douteuses** | | | | | | | |
| Date | Date échéance | Code journal | Pièce | Libellé | Débit | Crédit | Solde progressif |
| 31/12/2019 |  | OD |  | Caillet Douteux Dépréciation 100% |  | 580,00 | -580,00 |
| 31/12/2019 |  | OD |  | Bailly Douteux dépréciation 50% |  | 1 550,00 | -2 130,00 |
|  | | | | |  | 2 130,00 | - 2 130,00 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **N° du compte &Intitulé : 471 COMPTE D'ATTENTE** | | | | | | | |
| Date | Date échéance | Code journal | Pièce | Libellé | Débit | Crédit | Solde progressif |
| 05/11/2020 |  | BNP | FACT VN6793 | Garage HUMBERT Citroën Jumper rallongé | 19 000,00 |  | 19 000,00 |
| 09/12/2020 |  | BNP | FACT 2023 | Fact RWI logiciel EBP + maintenance | 2 900,00 |  | 21 900,00 |
| 18/12/2020 |  | BNP | FACT 1513 | Cession Jumper GIRAUDET SARL |  | 12 600,00 | 9 300,00 |
|  | | | | | 21 900,00 | 12 600,00 | 9 300,00 |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| **N° du compte &Intitulé : 508 BNP OPTIMAL +** | | | | | | | |
| Date | Date échéance | Code journal | Pièce | Libellé | Débit | Crédit | Solde progressif |
| 13/04/2020 |  | BNP |  | Achat 5 titres BNP Optimal + | 5 012,35 |  | 5 012,35 |
| 16/07/2020 |  | BNP |  | Achat 6 titres BNP Optimal + | 6 313,02 |  | 11 325,37 |
| 30/08/2020 |  | BNP |  | Vente 7 titres BNP Optimal + |  | 7 308,84 | 4 016,53 |
| 12/09/2020 |  | BNP |  | Achat 6 titres BNP Optimal + | 6 196,20 |  | 10 212,73 |
| 27/11/2020 |  | BNP |  | Achat 5 titres BNP Optimal + | 5 005,60 |  | 15 218,33 |
|  | | | | | 22 527,17 | 7 308,84 | 15 218,33 |

**Annexe 3 : Tableaux d’amortissements au 31/12/2020 avant acquisition /cessions**



**Annexe 4 : Balance Agée au 31/12/2020**



**Annexe 5 : Extrait des statuts et proposition du conseil d’administration**

**Extrait des statuts de la SAS Cottage de Lyon**

[…]

Article 2 : Composition du Capital

Le capital est composé de 800 actions entièrement libérées à la valeur nominale de 50 €, réparties comme suit :

* Madame Bénédicte VANIER 550 actions
* Monsieur Christian MOCOY 150 actions
* Madame MA FOREST 100 actions

[…]

Article 27 : Affectation des résultats

[…]

Sur le bénéfice de l’exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d’être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l’exercice diminué de pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un intérêt statutaire égal à 6 % du montant libéré du capital.

[…]

**Propositions du Conseil d’administration**

Après délibération, le conseil propose :

* Une dotation à la réserve facultative de 10 000 € ;
* Le versement d’’un superdividende correctement arrondi à l’euro, pour chaque action.